



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 13 juin 2022 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 21h15 sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 M. Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard

Est absent : Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, DU
RÈGLEMENT NO 529-2022**

M. Carl Boilard, conseiller au siège # 6, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le numéro 529-2022, modifiant le règlement 504-2020 établissant un programme de revitalisation pour la construction résidentielle afin de:

- Modifier les montants de l'aide accordée pour les constructions d'immeubles résidentiels de 6 logements et plus:
 - 3 années à 100% de la valeur des taxes foncières sur le bâtiment
 - 2 années à 50% de la valeur des taxes foncières sur le bâtiment

Le projet de règlement est également déposé.

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 15 juin 2022